

<p>Entreprise</p> <p>Iveco Group</p>	<p>POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ</p>	
<p>Fonction :</p> <p>Hygiène, Sécurité et Environnement</p>	<p>Date d'entrée en vigueur</p> <p>Janvier 2022</p>	<p>Pages</p> <p>5</p>

1. Champ d'application: la présente politique s'applique à Iveco Group N.V. et à ses filiales (collectivement, «Iveco Group» ou l'«Entreprise»), aux administrateurs, dirigeants et salariés de ces entités, ainsi qu'aux personnes agissant au nom ou pour le compte de ces dernières.

2. Objectif: Iveco Group s'engage à protéger et à promouvoir la santé et la sécurité de ses salariés et de ses clients. Les termes santé et sécurité impliquent non seulement la prévention des accidents et des maladies, mais aussi l'amélioration de l'environnement et des conditions de travail. Essentielle à la réalisation de performances « world-class » au niveau de notre production et d'autres processus, nous considérons que cette démarche est également capitale à la réussite économique de nos produits et, de manière générale, à celle de l'Entreprise. Nous croyons que notre priorité première envers nos salariés et toutes les personnes présentes dans nos établissements est de leur garantir un environnement de travail sain et sûr.

3. Politique :
 - a. cadre juridique: le cadre juridique fondamental de toutes nos activités est formé à la fois de la législation existante et des politiques adoptées par Iveco Group.
 - b. «La santé et la sécurité d'abord» : Iveco Group vise à éviter les accidents, prévenir les maladies professionnelles et réduire au minimum d'autres risques liés à la santé et à la sécurité au travail (SST) : à ce titre, elle adopte une démarche de prévention dans toutes ses activités importantes, allant du choix des matériaux, des outils et des machines, à la sélection des processus de production.

La promotion de la santé et de la sécurité est par ailleurs un autre objectif. À cet égard, nous prenons en charge la santé de nos salariés à travers des formations et des communications destinées à les sensibiliser à la prévention des accidents et à la SST. Sur certains sites, nous avons mis en place des programmes de bilans de santé.

- c. Lean Manufacturing et système de gestion de la santé et de la sécurité au travail : afin d'assurer la réalisation de nos objectifs, nous mettons en œuvre un système de management de la santé et de la sécurité au travail en conformité avec le référentiel OHSAS 18001, l'organisme en matière de santé et de sécurité au travail, ou d'autres politiques importantes applicables dans les pays dans lesquels nous sommes implantés. Par ailleurs, nous avons adopté le programme Lean Manufacturing afin de hiérarchiser les activités pour l'amélioration continue en matière de questions de santé et de sécurité.
- d. Amélioration continue des conditions de travail : nous nous attachons à améliorer continuellement les conditions de travail dans nos établissements par le biais d'analyse, d'identification et d'évaluation des risques, de la définition et de la mise en œuvre de plans d'actions préventifs et correctifs, et un suivi constant des activités SST. En appliquant les outils de la Lean Manufacturing, Iveco Group assure le suivi des accidents ou des incidents et analyse leur cause profonde afin d'en réduire la probabilité de répétition/reproduction.
- e. Responsabilité partagée et participation active du personnel: nous sommes persuadés que la participation active de nos salariés à la mise en œuvre de la présente politique est déterminante pour sa réussite, dans la mesure où la responsabilité de l'amélioration continue de la SST repose sur l'investissement de chacun au sein de Iveco Group. Dès lors, en nous appuyant sur la diffusion d'information, la mise en place de formations planifiées et la concertation, nous nous attachons à faire participer nos salariés, et à les motiver pour qu'ils soient partie prenante du processus.
 - La santé et la sécurité sont une priorité pour chacun, au niveau de son poste et de ses compétences. Nous devons tous prendre conscience de notre responsabilité individuelle à l'égard de la santé et de la sécurité.
 - Par ailleurs, il appartient aux responsables et aux directeurs des entreprises de Iveco Group de: (1) traduire la présente politique en procédures et pratiques opérationnelles, (2) déterminer et communiquer les objectifs et les programmes de déploiement, (3) développer et élargir les capacités et une culture de sensibilisation à

la SST, et (4) montrer l'exemple à tous les salariés à travers leurs paroles et leurs actes.

- Notre objectif final est de promouvoir une démarche proactive, en veillant à ce que les salariés à tous les niveaux puissent anticiper (et éviter) des risques et des dangers potentiels avant qu'ils ne se produisent.
 - Dans chaque filiale et usine de Iveco Group, des professionnels spécialisés, responsables du soutien, de la coordination et du suivi de la conformité à la législation applicable et à la présente politique, permettront d'atteindre un niveau adéquat de connaissances et de compétences en matière de questions liées à la SST.
- f.** Nouveaux investissements: Nous veillons à ce que les nouveaux investissements dans les sites de production, et d'autres actifs, intègrent les technologies appropriées en matière de santé et de sécurité afin de réduire au minimum les risques liés à la SST. À cet égard, l'ergonomie est une composante clé de la conception et de l'amélioration de nos lieux de travail.
- g.** La SST dans la chaîne de valeur: là où nous avons de l'influence, nous exigeons de nos fournisseurs, concessionnaires, sous-traitants et associés qu'ils respectent toutes les règles et réglementations liées à la SST, et qu'ils adoptent des mesures et des politiques conformes à la présente politique, contribuant ainsi à une amélioration globale des pratiques de SST tout au long de la chaîne de valeur.
- h.** Engagement dans les produits: chaque marque Iveco Group vise à atteindre les politiques les plus élevées au regard de la sécurité préventive, active et passive, de nos produits, en vue de préserver la santé des conducteurs/opérateurs, des passagers et celle d'autres personnes. Afin d'atteindre ces objectifs, nous:
- Recherchons, développons et adoptons des solutions fonctionnelles et techniques qui contribuent à l'amélioration de la performance du produit en termes de sécurité, ainsi que des solutions ergonomiques ;
 - Menons des études et des recherches en vue de trouver et de développer des matériaux et des composés plus sûrs et plus durables ;
 - Fournissons des informations pour une utilisation en toute sécurité par le biais des manuels du propriétaire et de maintenance, et assurons des formations pour une utilisation correcte, en toute sécurité, de nos produits.

- i. Lutte contre la drogue et la toxicomanie sur le lieu de travail : Iveco Group s'engage à mettre en place un environnement de travail sans drogue. Ce type d'environnement préserve la santé et la sécurité de nos salariés, nos activités et toutes les personnes qui interviennent dans nos lieux de travail et nos établissements. La drogue et la toxicomanie ont des conséquences négatives en termes de productivité, d'absentéisme et de sécurité sur le lieu de travail. L'usage, la possession, la vente, le trafic, la distribution, le recel, le transport ou la fabrication illicites de drogues, stupéfiants, substances réglementées (collectivement, « drogues ») ou de matériel connexe dans les locaux et les lieux de travail de Iveco Group, les véhicules de l'Entreprise, ou dans le cadre de l'exercice des fonctions à l'extérieur des locaux de l'Entreprise sont strictement interdits.

Un salarié qui se présente au travail sous l'influence de produits stupéfiants ou sous l'empire de l'alcool, ou qui, de ce fait, est dans l'incapacité de travailler, est soumis à des sanctions disciplinaires, incluant, sans s'y limiter, le licenciement, conformément aux dispositions de la législation locale. Iveco Group se réserve le droit de procéder à tout moment à des recherches d'objets dans les locaux de l'Entreprise, incluant, sans s'y limiter, les locaux affectés aux bureaux, les bureaux, les ordinateurs, les voitures et les casiers des vestiaires, dans la pleine mesure autorisée par la loi locale.

- j. Violence sur le lieu de travail: afin de préserver la sécurité des salariés, toutes les armes, armes à feu, munitions, engins explosifs et incendiaires sont interdits dans les locaux ou dans les véhicules de l'Entreprise. Par ailleurs, Iveco Group ne tolérera aucun acte ni aucune menace de violence, y compris des menaces verbales ou physiques extrêmes ou inappropriées, l'intimidation, le harcèlement et/ou la coercition. Si vous êtes témoin d'un comportement qui menace la sécurité des personnes ou des biens, ou est susceptible de devenir violent, vous devez immédiatement signaler la situation à votre supérieur hiérarchique, au Service de la sécurité, aux Ressources humaines, où utiliser la ligne téléphonique d'assistance pour la conformité de Iveco Group.

- k. Une entreprise sans tabac: Toutes les zones à l'intérieur de Iveco Group sont désignées comme des espaces «NON-FUMEURS» afin de fournir un environnement sans tabac sur tous les sites, de protéger les non-fumeurs contre les risques du tabagisme passif, de garantir une meilleure hygiène et une meilleure propreté, de protéger l'environnement extérieur et d'améliorer la sécurité en matière de risques accrus d'incendies.

Tous les salariés, vendeurs et visiteurs ont l'obligation de respecter la présente politique dans l'exercice de leurs activités sur les sites de Iveco Group et dans tous les autres lieux où ils sont appelés à se rendre pour

I V E C O • G R O U P

travailler pour le compte du Groupe. Des espaces fumeurs clairement délimités seront autorisés uniquement à l'extérieur, même si Iveco Group ne saurait trop souligner que le tabagisme peut provoquer de graves maladies chez les fumeurs et les fumeurs passifs, et qu'il constitue un facteur de pollution de l'environnement.

Le Rapport de Iveco Group sur le développement durable présente aux parties prenantes des informations actualisées sur les données clés et les objectifs, ainsi que d'autres informations concernant les mesures de l'Entreprise en matière de SST.